

Mairie de Perche en Nocé

Séance du conseil municipal du 22 mars 2017

Présents : Mmes Biffard, Boucault, Guérin, Hubert, Lesieur, Massola, Peuvret, Vail
Mrs Pecchioli, Planchenault, Gouault, Lenaerts, Peillon, Verney, Beauchet, Chalembert, Chalette, Corbin,
Guiot, Lenaerts, Letourneur, May, Olivier, Peuvret, Potts, Quineau,

Excusés : S. Landemaine (pouvoir à G. Verney), M. Guillaume (pouvoir à M. Peillon)

En préambule, Philippe Gouault demande à revoir le temps de travail du secrétariat à la mairie annexe de Dancé.

1) Approbation du dernier compte-rendu

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 1^{er} mars 2017.

2) Vote des comptes administratifs 2016

	Budget général	Budget Assainissement en DSP	Budget Assainissement en régie	Budget assainissement réuni (DSP)	Lotissement Nocé	Lotissement Colonard	CCAS
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 034 993,29	79 449,26	48 786,98	128 236,24	21 293,67	141 563,20	8 778,64
RECETTES DE L'EXERCICE	1 283 663,57	92 730,79	60 304,58	153 035,37	21 293,67	141 563,20	8 365,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (a)	248 670,28	13 281,53	11 517,60	24 799,13	0,00	0,00	-413,64
RESULTAT 2015 REPORTE	459 517,30	74 700,38	5 481,97	80 182,35	0,00	0,00	3 819,96
RESULTAT AU 31.12.2016	708 187,58	87 981,91	16 999,57	104 981,48	0,00	0,00	3 406,32
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES DE L'EXERCICE	371 851,85	42 698,25	44 148,93	86 847,18	21 293,67	166 158,35	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE	344 991,02	80 620,23	42 516,70	123 136,93	21 293,67	138 188,50	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (b)	-26 860,83	37 921,98	-1 632,23	36 289,75	0,00	-27 969,85	0,00
RESULTAT 2015 REPORTE	-113 342,92	-15 358,02	-10 442,30	-25 800,32	-21 293,97	30,50	0,00
RESULTAT AU 31.12.2016	-140 203,75	22 563,96	-12 074,53	10 489,43	-21 293,97	-27 939,35	0,00
RAR 2016	-19 688,00	0,00	0,00	0,00			
RESULTAT AU 31.12.16 AVEC RAR	-159 891,75	22 563,96	-12 074,53	10 489,43	-21 293,97	-27 939,35	0,00
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE(a+b)	221 809,45	51 203,51	9 885,37	61 088,88	0,00	-27 969,85	-413,64
RESULTAT TOTAL (FONCT+INVT)	548 295,83	110 545,87	4 925,04	115 470,91	-21 293,97	-27 939,35	3 406,32
Pour information : résultats 2015	459 517	74 700	5 482		-21 294	30	3 820

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des votants l'ensemble des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016.

La capacité d'autofinancement nette de la commune s'élève à 182 000 €.

3) Affectation des résultats

Le conseil municipal décide les affectations de résultat suivantes :

	Excédent de fonctionnement au 31.12.2016	Report en excédent de fonctionnement (au 002)	Affectation en réserves (au 1068)
Budget général	708 187.58	548 295.83	159 891.75
Budget assainissement en DSP	104 981.48	104 981.48	
Budget lotissement Colonnard-Corubert	0	0	0
Budget lotissement Nocé	0	0	0

Fiscalité : Le conseil municipal décide de diminuer les taux d'imposition suite au transfert de la compétence « service départemental d'incendie et de secours » à la Communauté de Communes Cœur du Perche au 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal décide de voter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 6.96 %
- Taxe foncière sur le bâti : 4.73 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 9.56 %
- Cotisation foncière des entreprises : 5.71 %

4) Vote des budgets 2017

Le budget général s'équilibre en section de fonctionnement à 1 800 745 € et en section d'investissement à 962 307 €.

Le budget annexe assainissement en délégation de service public s'équilibre en section d'exploitation à 265 606 € et à 729 320 € en section d'investissement.

Le budget lotissement de Colonnard s'élève à 142 524 € en section de fonctionnement, à 195 777 € en section d'investissement.

Le budget annexe lotissement Nocé s'équilibre à 21 294 € en section de fonctionnement et à 42 588 € en section d'investissement.

Le budget général et les budgets annexes 2017 sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

5) Révision du zonage d'assainissement sur le secteur de Dancé

Dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement collectif sur Dancé, il convient de réviser le zonage d'assainissement. L'autorité environnement sera sollicitée pour savoir si le dossier considéré nécessite une évaluation environnementale.

Le conseil municipal est favorable, à l'unanimité des votants, à la révision du zonage d'assainissement sur le secteur de Dancé.

6) Indemnités de fonction des élus

Vu la délibération en date du 13 janvier 2016 fixant les indemnités de fonction des maires et adjoints en référence à l'indice 1015,

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 fixant le nouvel indice brut terminal de la fonction publique à 1022 au 1^{er} janvier 2017,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, par délibération, de fixer le montant des indemnités de fonction en référence à l'indice brut terminal en vigueur.

7) Attribution du marché de travaux de restauration de l'église Saint Martin de Nocé

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation à procédure adaptée a été faite pour la restauration de la tourelle d'escalier et de la charpente couverture de l'église Saint Martin à Nocé. 7 entreprises ont répondu.

Vu la proposition de la commission d'appel d'offres en date du 21 mars 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition faite par la commission d'appel d'offres,
- décide d'attribuer le marché adapté à :

- l'entreprise LEFEVRE, ZI Nord, 4, rue François Arago 61000 Alençon, pour un montant de 71 815,45 € H.T, soit 86 178,54 € T.T.C pour la maçonnerie

- l'entreprise BEQUET SAS, 12, rue du Prieuré 61400 Courgeon, pour un montant de 12 773,73 € HT, soit 15 328,48 € TTC pour la charpente-couverture.

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché en procédure adaptée.

8) Effacement de réseaux téléphoniques

Monsieur le Maire présente une proposition de convention d'Orange relative à la mise en souterrain des réseaux de communications téléphoniques au lieudit la Galaisière (secteur de Préaux du Perche).

Les travaux à la charge de la commune s'élèvent à 5 641 € auxquels s'ajouteront les travaux de génie civil d'un montant de 5 715,45 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, est favorable à la réalisation de ces travaux et autorise le maire à signer ladite convention avec Orange.

9) Demandes de subvention :

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- o 1 500 € à l'association Rubycréation,
- o 250 € à l'association Suyana (projet solidaire en Amérique du Sud)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30

Le Maire.

